

LUNDI 27 JANVIER 2025

PLAN PROBITÉ ET PROTECTION : POUR ÉVITER LA CHUTE, IL FAUT POUVOIR AVANCER SUR SES DEUX JAMBES !



1/2



Depuis la parution en septembre 2023 de l'audit ministériel relatif à la prévention contre le risque de corruption de ses agents sur les plateformes portuaires et aéroportuaires, la DGDDI cherche, depuis quelques mois, à lancer un vaste plan renommé « probité et protection » afin de proposer des mesures de prévention contre le risque de corruption sur l'ensemble du territoire.

Consciente du risque avéré et de la menace croissante qui pèse sur les agents, a fortiori dans le contexte de la lutte contre le narcotrafic que nous connaissons, l'UNSA Douanes approuve cette initiative : nous reconnaissons ainsi le besoin essentiel d'analyse et de prévention face à des organisations criminelles, aux moyens colossaux, prêtes à tout pour gangréner les actions de contrôle et de répression menées par l'État. En plus des tentatives d'approche, elles n'hésitent plus à intimider, voire menacer les fonctionnaires.

Néanmoins, l'utilité de ce projet ne portera ses fruits que s'il est équilibré sur ses deux jambes, la probité d'un côté ET la protection des agents de l'autre !

De même, nous avons réaffirmé que la sensibilisation des collègues et leur adhésion à ce plan ne sera possible que s'ils en sont les acteurs. L'engagement de l'administration à les protéger réellement et à défendre leur image et leur réputation doit être aussi fort que celui leur imposant des mesures visant à limiter les risques d'atteinte à la probité.

Ce lundi 27 janvier, l'administration a organisé une troisième Réunion Technique, pour réaliser un nouveau point d'étape de ses travaux en cours. Petit tour d'horizon des échanges...

→ L'ANONYMISATION DES ACTES ET PROCÉDURES

Véritable cheval de bataille de l'UNSA Douanes, le recours à l'anonymisation des procédures a été élargi par la Loi Douane de juillet 2023. Nous n'avons cependant pas manqué de rappeler la complexité de ses modalités d'application : autorisation générale pour certains délits ; autorisation spéciale pour d'autres infractions... parfois uniquement suspectés. **Pour l'UNSA Douanes, l'anonymisation doit indéniablement rimer avec simplification !**



Suite à notre insistance, nous apprenons que **le Conseil d'État n'est pas opposé à un recours plus large et plus simple de la procédure.** Le projet de loi sur la lutte contre le narcotrafic pourrait constituer une avancée supplémentaire, permettant à terme aux agents de décider eux-mêmes d'anonymiser ou pas une procédure, puis laissant l'opportunité à l'avocat de la partie adverse de demander la levée de leur anonymat devant l'autorité judiciaire. **Notre ténacité force ainsi les autorités à faire évoluer la loi !**

Enfin, l'UNSA Douanes a également regretté le refus d'anonymisation de collègues par certains OPJ et magistrats, lors de dépôts de plainte ou de comparutions en tant que témoin. Nous réclamons cette protection tout au long de la période d'instruction.

→ LA COMMISSION D'EMPLOI

Évoquée il y a près d'un an pour répondre à la demande de l'UNSA Douanes, nous avons souhaité connaître l'avancée des travaux quant à l'anonymisation de la commission d'emploi. **(Commission d'emploi sécurisée : L'UNSA Douanes (enfin) entendue!)** La nécessité de voir ce projet aboutir est partagée par la Direction Générale. Mais il se heurte pour l'heure à une problématique de marché public. **La protection des gabelous a donc visiblement un coût difficilement surmontable pour l'État. C'est agaçant !**

→ LE CRIBLAGE DES CANDIDATS AU RECRUTEMENT

Il s'agit là d'une demande forte de l'UNSA Douanes qui aboutit : afin de limiter les risques d'infiltration de l'administration par des organisations de fraude, les candidats au recrutement font désormais l'objet d'un criblage (passage de différents fichiers police). **Une convention a été signée avec le Service National des Enquêtes Administratives de Sécurité (SNEAS)** et doit permettre, à terme, une extension du procédé de criblage aux agents accédant ou restant longtemps à des postes dits « sensibles ». Cette notion devra être définie lors des travaux de cartographie (voir infra). Nous restons toutefois circonspects quant aux critères retenus, et quelque peu obscurs.



LUNDI 27 JANVIER 2025

PLAN PROBITÉ ET PROTECTION : POUR ÉVITER LA CHUTE, IL FAUT POUVOIR AVANCER SUR SES DEUX JAMBES !



2/2

→ LA FORMATION

Alors que l'administration semblait se contenter d'un énième projet de e-learning pour sensibiliser les collègues, nous avons vivement rappelé les limites de l'exercice, tant pour des raisons pratiques et d'organisation, que pour des motifs pédagogiques, sans oublier la nécessité d'échanger en présentiel. **Au terme de notre plaidoyer, l'administration nous a entendus.** Elle a convenu que le module d'e-learning (déjà construit) ne pouvait constituer qu'un point d'entrée à une discussion collégiale ultérieure. Le format de ces échanges reste à définir.

→ LE CREP

L'administration a prévu que le sujet de la déontologie soit abordé lors des entretiens d'évaluation professionnel entre chaque agent et son évaluateur. **L'UNSA Douanes a ainsi demandé à ce qu'il y ait préalablement une information des agents sur cet échange :** évoquer la probité en plein entretien, sans y avoir été préparé, peut s'avérer surprenant, voire générer des tensions inutiles.

→ LA CARTOGRAPHIE

Afin d'identifier les scénarios de risques par typologie de métiers ou d'environnement (sous la forme d'un tableau semblable au DUERP), la DG souhaite tenir des ateliers de réflexion collective au sein de chaque DI : y prendraient part des cadres de l'administration et quelques agents de terrain.



L'UNSA Douanes s'est vivement opposée à cette méthode « oligarchique », déjà utilisée lors des ateliers sur le chantier de la Surveillance et qui a décrédibilisé fortement le processus, et donc ses résultats. Il y a indéniablement une dichotomie à vouloir, d'une part, sensibiliser tous les agents en libérant la parole sur le sujet, et à limiter, d'autre part, le débat entre cadres et agents triés sur le volet... **L'UNSA Douanes a particulièrement insisté sur la nécessité d'aborder cette cartographie au sein de chaque service lors de RMI.** Nous souhaitons vivement avoir été entendus ! À notre sens, utilité et simplicité devront être les maîtres-mots quant à la mise en place éventuelle de mesures organisationnelles issues des ateliers de cartographie, conditions sine qua none à l'adhésion des collègues.

→ LA ROTATION (MOBILITÉ INTERNE) DES PERSONNELS ✗

Envisagée par l'audit, cette recommandation pouvait contraindre les personnels affectés sur certains postes sensibles à une rotation régulière. L'administration a confirmé sa volonté de ne pas la mettre en œuvre. Le plan probité n'imposera ainsi aucune mobilité supplémentaire que celles prévues par les Lignes Directrices de Gestion (LDG).



→ LA PROTECTION

Pour l'heure, le plan probité et protection n'en est encore qu'à un état embryonnaire : trop de questions demeurent sans réponse ! Et malheureusement, la protection des agents en fait partie. Nous l'avons pourtant fortement réclamé en fin d'année dernière : Le plan "Probité/protection" de la DGDDI : une approche incomplète, des personnels toujours vulnérables...

L'administration n'est pas en mesure de répondre aux questions simples des agents : qui dois-je contacter si je suis approché ? Qui est en mesure de me protéger si je suis menacé ? Comment dois-je réagir en cas d'intimidation à l'égard de ma famille ? **Sans une procédure simple et efficace pour traiter ces situations d'alerte, l'UNSA Douanes ne pourra jamais cautionner le plan probité/protection de la DGDDI.**

Surtout, la défiance des agents à l'égard de l'ensemble de la chaîne hiérarchique reste importante et constitue actuellement un frein à la mise en œuvre du plan probité. Nous avons eu connaissance de différents cas, jusqu'alors, de lanceurs d'alerte douaniers, qui se sont retrouvés mis en accusation, voire exfiltrés de leur service pour ne plus qu'ils dénoncent des agissements suspects... **Pour que les atteintes à la probité ne soient plus un tabou, le retour de la confiance est un pré-requis.**

